Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20251007-2025011032APCPp-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025



## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 2 octobre 2025

<u>Objet</u> : Révision Autorisation de Programme et Crédits de Paiement pour la Régie Autonome des Parcs et Stationnements

Date de la convocation : 26 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 26 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux octobre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum: 22

Nombre de membres présents : 26

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame DE GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur GRASSI Didier ; Madame VIVARELLI-MARI Jéromine ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PELLEGRI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur PAOLI Jean François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur MORGANTI Julien.

<u>Etaient absents</u>: Monsieur MILANI Jean-Louis; Madame CARRIER Marie-Dominique; Madame COLOMBANI Carulina; Monsieur DE ZERBI Alexandre; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre; Madame BELGODERE Danièle; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin; Monsieur TATTI François; Madame VESPERINI Françoise.

## Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;

Monsieur DALCOLETTO François à Madame MATTEI Mathilde ;

Madame FILIPPI Françoise à Madame LACAVE Mattea;

Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur TIERI Paul ;

Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame MANGANO Angelina ;

Monsieur ZUCCARELLI Jean à Madame SALGE Hélène ;

Madame ALBERTELLI Viviane à Monsieur MORGANTI Julien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire : Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2311-1et R2311-9;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20251007-2025011032APCPp-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025

**Vu** l'avis favorable de la commission unique en date du 30 septembre 2025 ;

Considérant la construction d'un nouveau parking sur le site Saint François – Montera ;

**Considérant** le montant prévisionnel de cette opération arrêté au stade actuel à 500 000€, ne comprenant pour l'heure que les crédits nécessaires pour la réalisation des premières études et l'acquisition du foncier ;

**Considérant** les crédits prévus sur 2025 relatifs à l'acquisition du foncier devant être revus à la hausse (+ de 18000€).

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Didier GRASSI, Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A la majorité des votants, Madame Hélène SALGE et Monsieur Jean-François PAOLI s'étant abstenus et Monsieur Julien MORGANTI ayant voté contre.

## **Article unique:**

- Procède à la révision des Crédits de Paiement de l'Autorisation de Programme MONTERA comme suit :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT -DECISION MODIFICATIVE №1 -EXERCICE 2025										
CODE AE	LIBELLE	AP VOTEE	REVISION AP EXERCICE N	TOTAL AP VOTEE	Réalisé	CP2025	CP2026	CP2027	CP2028	CP2029
2025- MONTERA	REALISATION PARKING MONTERA	500 000,00	0,00	500 000,00	0,00	418 000,00	82 000,00	0,00	0,00	0,00

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Signé électroniquement le 06/10/2025

Paul TIERI

Signé électroniquement le 06/10/2025

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.